CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA COURSE RED BULL CAISSES À SAVON

AUCUN ACHAT OU AUTRE CONTREPARTIE N'EST REQUIS POUR PARTICIPER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

LE PRESENT EVÈNEMENT EST CONÇU COMME UN EVÈNEMENT DE COMPÉTENCES ET D'IDÉES. FAITES PREUVE DE PRUDENCE ET DE BON SENS POUR PARTICIPER AU PRESENT EVÈNEMENT. VEILLEZ À VOTRE SÉCURITÉ ET À CELLE D'AUTRUI. NE PÉNÉTREZ DANS LA PROPRIÉTÉ DE PERSONNE ET N'Y COMMETTEZ AUCUN DOMMAGE. À L'EXCEPTION DES MARQUES DE RED BULL (DONT L'ADRESSE EST INDIQUÉE CI-APRÈS), LA PARTICIPATION NE DOIT PAS COMPORTER DE MATÉRIEL TIERS PROTÉGÉ PAR DES DROITS D'AUTEUR (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DE LA MUSIQUE), DES MARQUES DE COMMERCE, DES LOGOS, DES HABILLAGES COMMERCIAUX OU LA PROMOTION DE TOUTE MARQUE, DE TOUT PRODUIT OU SERVICE.

En Vous inscrivant et en prenant part à cet Evènement, Vous (« **Vous** ») acceptez d'être liés par les présentes Conditions de participation (les "**Conditions**") et garantissez que Vous remplissez toutes les conditions d'admission énoncées cidessous. Cet Evènement est soumis aux présentes Conditions et au respect de toutes les lois et règlements applicables.

Ainsi, la participation à l'Evènement implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions de participation dans leur intégralité, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

1. L'ORGANISATEUR

- 1.1 Cet Evènement est administré par Red Bull France (l'« **Organisateur** ») dont le siège social est situé à 29 rue Cardinet, 75017 Paris, FRANCE, avec l'appui des partenaires de coopération, agences et prestataires de services de l'Organisateur.
- 1.2 Si l'Evènement est mis en œuvre par l'entremise d'une ou plusieurs plateforme(s) tierce(s), l'Evènement n'est d'aucune façon liée à cette/ces plateforme(s) tierce(s) et n'est ni administré, ni approuvé, ni organisé par, ou de quelque façon liée à, cette/ces plateforme(s) tierce(s). L'usage que Vous faites de(s) plateforme(s) tierce(s) est assujetti aux conditions d'utilisation propres à ce(s) site(s). L'Organisateur décline toute responsabilité si Vous omettez de Vous conformer aux conditions générales de(s) la plateforme(s) tierce(s).

2. LA COURSE (I'« Evènement »)

- 2.1 L'Evènement s'intitule : « Course Red Bull Caisses à Savon ».
- 2.2 La Course Red Bull Caisses à Savon est prévue pour se dérouler à Pech David, Chemin des côtes de Pech David, Toulouse, 31400, le 18 septembre 2022. Cette date peut être modifiée à la seule discrétion de Red Bull.
- 2.3 L'Evènement commencera le 17 septembre 2022 à partir de 10 heures et se terminera le 18 septembre 2022 à 19 heures au plus tard.
- 2.4 Les inscriptions débutent le 28 mars 2022, 09H00 et se terminent le 22 mai 2022, 23H59, UTC+1 (inclusivement). Toutes les inscriptions doivent être reçues par l'Organisateur par l'un des moyens prévus aux Conditions avant la date de clôture. Les inscriptions reçues après la date de clôture seront automatiquement disqualifiées.
- 2.5 L'Evènement est destiné à soutenir l'expression créative et le développement des compétences créatives des participants.

3. ADMISSIBILITÉ

- 3.1 Pour participer à cet Evènement et être admissible à recevoir un prix, Vous déclarez et garantissez que Vous respectez les critères d'admissibilité suivants :
 - Vous reconnaissez être une personne physique âgée de 16 ans ou plus au moment de votre inscription et si Vous avez moins de 18 ans, Vous participez à cet Evènement sous la surveillance d'un parent ou tuteur légal, (« Gardien ») qui a consulté et accepté les présentes Conditions en votre nom.

Les personnes de moins de 16 ans ne sont pas autorisées à participer à l'Evènement ou à transmettre ou communiquer de quelque manière que ce soit des Données Personnelles (tout renseignement Vous concernant, tel que Vos coordonnés, Vos réponses à l'Evènement et photographies) à l'Organisateur. Vous partagez volontairement avec nous les Renseignements à caractère personnel Vous concernant. Toutefois, Vous ne serez pas en mesure de participer à l'Evènement si Vous ne fournissez pas tous les Renseignements à caractère personnel requis.

- Seules les équipes composées de 4 membres peuvent participer à l'Evènement.
- L'Evènement est ouvert uniquement aux résidents de France. Précisons que l'Organisateur ne saurait être tenu responsable lorsqu'il est légalement interdit à un Participant de prendre part au Concours en raison de la législation nationale ou locale.
- Les administrateurs, dirigeants en employés de l'Organisateur, de ses sociétés mères et de l'une ou l'autre de ses sociétés associées, filiales, mandataires, sociétés impliquées dans l'élaboration ou la mise en œuvre de l'Evènement, conseillers professionnels, prestataires tiers ou agences de publicité ou de promotion impliquées dans cet Evènement, ainsi que les membres de leurs familles immédiates et les personnes vivant en ménage commun avec ces personnes (que ces personnes soient juridiquement reliées ou non) ne sont pas admissibles pour participer ou gagner un prix dans le cadre de cet Evènement. L'Organisateur s'assurera que ces conditions ont été respectées en consultant sa base de données au moment de la sélection.
- 3.2 L'Organisateur n'acceptera pas les inscriptions qui sont : (a) produites automatiquement par ordinateur; (b) présentées par une tierce partie (en Votre nom) ou générées en vrac; (c) illisibles, qui ont été modifiées, reconstituées, contrefaites ou altérées de quelque façon que ce soit; ou (d) incomplètes. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier, à tout moment et à son entière discrétion, l'adresse courriel que Vous avez fournie et, le cas échéant, tout consentement donné par un responsable légal en ce qui concerne la preuve d'âge, d'identité et/ou tout autre renseignement fourni. En cas d'éventuel litige, toute inscription contenant une adresse courriel non valable ou des renseignements erronés relatifs à Votre âge ou Votre résidence sera jugée inadmissible. Il Vous est interdit de Vous inscrire à cet Evènement par l'entremise de multiples adresses courriel ou comptes de réseaux sociaux. S'il s'avère que Vous avez employé de multiples adresses courriel ou comptes de réseaux sociaux en vue de contourner cette règle, toutes Vos inscriptions seront disqualifiées.

4. RÈGLES DE PARTICIPATION, PROCESSUS DE SÉLECTION

- 4.1 Pour participer à l'Evènement, Vous devez Vous rendre sur le site https://www.redbull.com/fr-fr/events/red-bull-caisseasavon-course-france-2022, suivre les instructions point par point, et notamment fournir les renseignements et documents nécessaires pour votre inscription. En outre, si Vous vous inscrivez par l'entremise des réseaux sociaux (par exemple : Facebook, Twitter), il est possible que des renseignements supplémentaires nous soient fournis (comme par exemple votre âge et votre emplacement géographique).
- 4.1 La période d'inscription débute le 28 mars 2022, 09H00 et se termine le 22 mai 2022, 23H59, UTC+1 (inclusivement).
- 4.2 Le Concours comporte les étapes suivantes :

Demande de dossier :

- Pour avoir la possibilité de participer à l'Evènement, Vous devez demander un dossier d'inscription qui sera transmis par voie postale à l'adresse préalablement indiquée ou que Vous téléchargerez sur le site de l'Evènement pendant la période d'inscription en ligne conformément aux instructions figurant sur https://www.redbull.com/fr-fr/events/red-bull-caisseasavon-course-france-2022.

L'inscription:

- Les coordonnées que vous fournissez lors de votre inscription seront utilisées pour vous informer de toute mise à jour concernant votre Candidature et l'Événement ; veuillez-vous assurer qu'elles sont exactes.
- Votre inscription est soumise à l'envoi du dossier d'inscription dûment complété soit par voie postale à l'adresse suivante : Red Bull France 29 rue Cardinet 75017 PARIS soit à l'adresse email : caissesasavon.fr@redbull.com soit directement sur le site : https://www.redbull.com/fr-fr/events/red-bull-caissesasavon-course-france-2022.

- Le Participant et son équipe accordent à Red Bull le droit de capturer et d'utiliser des enregistrements, des photographies, des dessins, des textes ou tout autre matériel relatif à sa Candidature et/ou à sa Participation et Red Bull peut utiliser le nom, l'image, la voix, le dessin, le matériel biographique de tout Participant ou membre de l'équipe dans le monde entier, dans tous les médias, à perpétuité (le "Matériel"). Toutefois, afin d'éviter tout doute, Red Bull ne sera pas obligé d'utiliser le matériel de quelque manière que ce soit.

La sélection :

- La sélection des équipes se fera par l'Organisateur à réception de tous les dossiers de candidatures à partir du 23 mai 2022.
- L'Organisateur adressera aux équipes sélectionnées la confirmation de leur sélection pour participer à la course, le 20 juin 2022 par e-mail.
- La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement.

<u>Le repêchage :</u>

- Une des équipes qui n'aura pas été sélectionnée pourra faire l'objet d'un repêchage par le public dans les conditions qui figurent ici : https://www.redbull.com/fr-fr/events/red-bull-caisseasavon-course-france-2022
- La phase de vote débute le 21 juin 2022, 10H00 et se termine le 03 juillet 2022, 23H59 (inclusivement).
- L'Organisateur adressera à l'équipe sélectionnée la confirmation de leur sélection pour participer à la course, le 4 juillet 2022 par e-mail.

La construction:

- La construction de chaque caisse à savons devra se faire dans le respect des conditions énoncées à l'article 5. Pour éviter toute mauvaise interprétation, les participants peuvent envoyer des questions à l'adresse email suivante : caissesasavon.fr@redbull.com.
- La phase de construction débute le 20 juin 2022, à partir de l'annonce de la sélection et se termine le 17 septembre 2022, 09H00 (inclusivement).

La course :

- Une dernière vérification technique de chaque caisse à savon, aura lieu la veille de l'Evénement. Cette vérification débutera le 17 septembre 2022, 10H00. Seules les caisses à savon ayant passées avec succès la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.
- Le 18 septembre 2022, se déroulera la compétition.
- La course verra se confronter les équipes sélectionnées sur une distance de 400 à 500 mètres, à Pech David, Chemin des côtes de Pech David, Toulouse, 31400.
- 4.3 Processus de sélection et jugement :
 - Chaque candidature valide sera évaluée et sélectionné par un panel de juges de Red Bull.
 - Les juges évalueront les candidatures en fonction des critères suivants :
 - L'ingéniosité,
 - La créativité,
 - La faisabilité technique,
 - La conformité au règlement de la course détaillé à l'article 5.
- 4.4 La caisse à savon devra avoir été créée par le participant, nommément inscrit, lui-même. Elle doit être le fruit de son invention.

Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à ne pas copier un modèle existant, et à respecter les lois en matière de droits d'auteur (articles L.111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle).

Il certifie, à cet égard, que sa caisse à savon est entièrement originale, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre création, de quelque nature que ce soit.

En conséquence, la société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

- 4.5 Vous serez informé par email de Votre sélection en tant que participant à l'Evènement :
 - le 20 juin 2022 en cas de sélection lors de la première phase de sélection, et ;
 - le 04 juillet 2022 en cas de sélection lors de la phase de repêchage.
- 4.6 Si des Participants à l'événement ne peuvent plus prendre part à l'Evènement, Red Bull pourra contacter les Candidats non retenus pour leur offrir la possibilité de participer à l'Evènement.
- 4.7 Chaque participant à l'événement retenu devra compléter un formulaire en ligne afin de fournir ses données personnelles et signer les conditions de participation et la décharge de responsabilité du participant via la plateforme Xivado.
- 4.8 Le droit de participer à l'événement est personnel et non transférable, sauf accord spécifique préalable de l'Organisateur. Dans la mesure où vous devez apporter des modifications à votre équipe, veuillez contacter caissesasavon.fr@redbull.com. Aucune modification des équipes ne sera autorisée sans notification écrite préalable à l'Organisateur, et cela ne sera pas autorisé après la clôture de la période d'inscription à 23h59 le dimanche 22 mai 2022.
- 4.9 Les soumissions tardives, illisibles, incomplètes, modifiées ou corrompues ne seront pas acceptées, Nous déclinons toute responsabilité à l'égard de soumissions perdues et les preuves d'envoi ne seront pas acceptées à titre d'accusés de réception. Les soumissions ne seront pas retournées aux auteurs.

5. DONNÉES TECHNIQUES DE LA CAISSE À SAVON

Sa construction doit être artisanale (véhicule « fait maison »).

Sa taille ne doit pas dépasser 2,50 mètres de large, 5 mètres de long et 2 mètres de haut.

Son poids ne doit pas dépasser 80 kg (à vide, sans son pilote et co-pilote), raison pour laquelle il faut limiter les pièces métalliques.

Sa garde au sol doit être d'au moins 30 cm au-dessus du sol.

Toute source de propulsion motorisée est interdite (aucun moteur, aucune pédale de type vélo) : propulsion à la seule force physique de l'équipe.

Seules les caisses à savon dotées de freins et d'une direction en parfait état de marche ayant passées avec succès la validation technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.

Les systèmes de friction en contact avec les pneumatiques des roues (barres ou patins) et de freins au volant sont interdits. Seuls les systèmes à disques ou à tambours seront autorisés.

A l'exception du pilote et du co-pilote, aucune partie amovible n'est tolérée sur la caisse à savon.

La caisse à savon devra être construite en privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement.

Chaque caisse à savon doit être équipée d'un système d'alerte acoustique (plus communément appelé « klaxon ») en état de fonctionnement.

Les feux d'artifice et autres fumigènes sont interdits dans et sur les véhicules de course, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote et/ou le co-pilote et/ou le public assistant à la compétition.

Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.

Le châssis devra intégrer un anneau d'accroche, solidaire du châssis, de 5 cm de diamètre intérieur à l'avant et à l'arrière.

En cas de publicités, les participants bénéficient d'un espace total limité au format 30 cm x 20 cm pour les apposer sur leur caisse à savon.

Aucun logo Red Bull ne sera autorisé sur les caisses à savon. L'Organisateur fournira pour chaque bolide 2 stickers officiels de 270 mm de large comprenant le logo Red Bull et le numéro du bolide qui devront être posé de façon visible sur le véhicule.

Les candidats doivent satisfaire à l'ensemble des règles techniques énoncées dans la plaquette de présentation contenue dans le dossier d'inscription, y compris celles qui ne sont pas reprises dans le présent article.

6. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Une dernière vérification technique de chaque caisse à savon, aura lieu la veille de l'Evénement. Cette vérification débutera le 17 septembre 2022, 10H00. Seules les caisses à savon ayant passées avec succès la vérification technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Le 18 septembre 2022, à partir de 9 heures, se déroulera la compétition dans les conditions suivantes :

- De 9 heures à 12 heures : passage du jury dans les paddocks ;
- De 14 heures à 18 heures : course.

La ligne de départ se trouve à Pech David, Chemin des côtes de Pech David, Toulouse, 31400, la ligne d'arrivée entre 400 et 500 mètres plus bas.

Les caisses à savon doivent se présenter totalement montées sur la ligne de départ.

Les équipes de chaque caisse à savon sont composées de 4 personnes : un pilote & un co-pilote, obligatoirement majeurs tous les 2, et 2 assistants âgés de plus de 16 ans, pour aider au démarrage.

Pour tous les participants, le port du casque homologué est obligatoire (non fournis par Red Bull). Les participants doivent venir avec leur propre casque homologué. Les casques seront contrôlés lors de la vérification technique le 17 septembre 2022.

Pour le pilote et son co-pilote, le code vestimentaire (pantalon, haut à manches longues et paire de gants) doit être obligatoirement respecté pendant la course.

7. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA COURSE

A - Règles générales

Un jury composé de 4 personnalités publiques et/ou sportives, jugera la créativité de chaque caisse à savon par une notation allant de 1 à 5.

Les candidats seront jugés selon les critères suivants, cumulés ou non :

1 - La créativité : originalité de la caisse à savon et mise en scène au moment du départ :

La notation de la créativité de chaque caisse à savon portera sur les deux critères cumulatifs suivants :

- L'originalité de la caisse à savon

Le jury jugera de l'originalité de chaque caisse à savon lors de la visite des paddocks le jour de l'Evènement, le 18 septembre 2022, entre 9 heures et 12 heures.

Chaque membre du jury attribuera à l'originalité de la caisse à savon une note allant de 1 à 5 et la somme de ces quatre notes sera prise en compte.

- La mise en scène au moment du départ

Le jury jugera de la performance scénique de chaque équipe de la caisse à savon au moment du départ. Le critère pris en compte sera une « chorégraphie » non-imposée, d'une durée de 20 secondes.

Chaque membre du jury attribuera à la chorégraphie réalisée une note allant de 1 à 5 et la somme de ces quatre notes sera prise en compte.

La somme de ces deux notations fera foi pour ce critère de créativité. En cas d'ex-aequo, le jury les départagera par consensus.

Ce critère de créativité sera pris en compte uniquement pour les caisses à savon ayant terminé la course en franchissant la ligne d'arrivée avec l'ensemble de son équipage à bord (pilote et copilote).

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

2 - Le temps de course réalisé par chaque caisse à savon pour parcourir le tracé de la piste

Ce temps ne pourra être validé qu'à la condition impérative suivante :

- Franchissement par la caisse à savon de la ligne d'arrivée avec l'ensemble de son équipage (pilote et copilote).

Il est précisé que si un commissaire de piste intervient, peu importe la raison et l'incident, la caisse à savon concernée par l'intervention sera éliminée.

3 - Classement

Le classement sera établi selon le calcul suivant :

Résultat = Temps de course (en secondes) - Note de créativité.

Le plus petit résultat obtenu désignera le vainqueur.

En cas d'ex-æquo dans le nombre obtenu en « résultat », ils seront départagés par le temps de course le plus rapide.

B - <u>Sélection des équipes gagnantes</u>

Quatre prix sont définis ci-dessous, sur la base des définitions indiquées dans les règles générales susvisées :

1^{er} **Prix** (critères cumulés : chrono et créativité) : La Caisse à Savon qui se verra attribuer le premier prix sera celle qui aura cumulé la meilleure note de créativité et le temps de course le plus rapide.

2ème **Prix** (critères cumulés : chrono et créativité) : La Caisse à Savon qui recevra le deuxième prix est l'équipe qui se trouvera en deuxième position dans le classement cumulé de la note de créativité et le temps de course, selon le même calcul que pour le 1^{er} prix.

3ème **Prix** (critères cumulés : chrono et créativité) : La Caisse à Savon qui recevra le troisième prix est l'équipe qui se trouvera en troisième position dans le classement cumulé de la note de créativité et le temps de course, selon le même calcul que pour le 1^{er} prix.

4ème **prix** (meilleure note de créativité) : La Caisse à Savon qui recevra le quatrième prix est l'équipe qui aura terminé la course et qui se verra attribuer la meilleure note en créativité uniquement.

8. PRIX

La course est dotée des 4 prix suivants, remis en récompense aux 4 équipes gagnantes selon les critères définis ci-dessus :

• 1er Prix :

Red Bull offrira, à chaque membre de l'équipe gagnante (4 personnes au maximum), une visite des usines Oracle Red Bull Racing à Milton Keynes, Royaume-Uni.

Détails du contenu du prix :

- 4 accès aux usines Oracle Red Bull Racing
- Déjeuner aux usines pris en charge
- Transport et hébergement pris en charge
- Valeur approximative de la dotation 850 € HT par personne soit 3 400 € HT au total pour l'équipe gagnante (si elle est composée du maximum indiqué de 4 personnes)
- Prix non reportable

• 2ème Prix :

Red Bull offrira, à chaque membre de l'équipe gagnante (4 personnes au maximum), une place VIP pour assister à un événement de sport mécanique unique (date et lieu en France, à confirmer ultérieurement – hébergement et transport pris en charge).

La date de ce prochain événement n'a pas encore été déterminée. Toutes les informations seront fournies en temps et en heure aux gagnants. (Prix non reportable).

Détails du contenu du prix :

- 4 places pour un show de sport mécanique
- Valeur approximative de la dotation 500 € HT par personne soit 2000 € HT au total pour l'équipe gagnante (si elle est composée du maximum indiqué de 4 personnes)
- Transport & hébergement pris en charge
- Prix non reportable

• 3^{ème} Prix :

Red Bull offrira une participation à une course de Karting.

<u>Détails du contenu du prix :</u>

- Durée de la dotation : ½ journée
- Date et lieu de la dotation : A déterminer au cours de l'année 2022.
- Valeur approximative de la dotation 150 € HT par personne soit 600 € HT au total pour l'équipe gagnante (si elle est composée du maximum indiqué de 4 personnes).
- Transport & hôtel à la charge des gagnants du prix

• 4ème Prix :

Red Bull offrira un bon d'achat pour le Red Bull Shop à chacun des participants

Détails du contenu du prix :

- Valeur de la dotation 100 € HT par personne soit 400 € HT au total pour l'équipe gagnante (si elle est composée du maximum indiqué de 4 personnes).

Précisions concernant les prix :

Les prix ne sont pas cumulables.

Dans le cas d'un cumul des victoires entre l'un des trois premiers prix et le 4ème prix par une même équipe, cette équipe gagnante se verra octroyer le prix gagné parmi les trois premiers, le 4ème prix sera alors attribué à l'équipe ayant la 2ème meilleure note de créativité, ou, si celle-ci est déjà gagnante, à l'équipe arrivant dans la suite du classement par la meilleure note de créativité parmi celles n'ayant pas déjà gagné.

9. NOTIFICATION ET RÉCLAMATION DES PRIX

- 9.1 Les prix sont personnels et non transférables et ne peuvent être réclamés par une tierce partie en Votre nom. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.
- 9.2 Si le gagnant d'un prix refuse son prix, le prix sera annulé et un autre gagnant sera sélectionné conformément au Processus de sélection.
- 9.3 L'Organisateur décline toute responsabilité dans le cas d'un gagnant se trouvant dans l'impossibilité de toucher son prix.
- 9.4 Une liste des gagnants de prix pourrait être publiée sur le site Web de l'Organisateur. Si Vous êtes parmi les gagnants, Vous consentez à ce que l'Organisateur divulgue les renseignements Vous concernant, comme par exemple, votre prénom, nom de famille, surnom, conformément à ce qui précède.
- 9.5 Si un participant mineur (nécessitant le consentement d'un Gardien, en vertu de la Clause 3 et ayant obtenu ledit consentement en vertu de la Clause 3) gagne un prix et que la remise /l'utilisation du prix nécessite l'approbation ou la présence d'un Gardien (dans le cas d'un déplacement, par exemple, ou d'une participation à un événement sportif), si aucune approbation n'est accordée pour que le participant puisse réclamer le prix en l'absence du Gardien, l'Organisateur paiera les frais raisonnables de déplacement du Gardien. Ni Vous, ni le Gardien, ne détenez quelque droit ou prétention que ce soit en ce qui a trait à toute dépense supplémentaire encourue en lien avec la remise du prix. Les gagnants et leurs Gardiens respectifs, le cas échéant, doivent voyager ensemble, suivant un même itinéraire.
- 9.6 Tous les autres frais et dépenses accessoires encourus en lien avec la remise et l'utilisation du prix, comme les frais relatifs à la sécurité, pourboires, suppléments pour bagages, collations, boissons et frais imprévus sont l'entière responsabilité du gagnant du prix (et de la personne accompagnatrice). Un transport terrestre peut être fourni à la place du transport aérien si le gagnant réside dans un périmètre rapproché de la destination et aucune substitution ou autre forme de compensation ne sera offerte pour la valeur d'écart.
- 9.7 Chaque gagnant doit posséder et présenter des documents de voyage valables avant son départ (un passeport valide, par exemple, ou autre pièce d'identité acceptable délivrée par les pouvoirs publics). L'assurance voyages et l'argent de poche demeurent l'entière responsabilité du gagnant et de la personne accompagnatrice. Une fois que les billets d'avion auront été émis, le gagnant ne sera pas autorisé à effectuer quelque changement que ce soit. L'Organisateur choisira, à son entière discrétion, la compagnie aérienne, les aéroports, l'itinéraire de vol, ainsi que l'hébergement de nuit. Les déplacements et l'hébergement peuvent faire l'objet de certaines restrictions, conditions et limites. L'Organisateur ne remplacera aucun billet ou bon de voyage perdu, endommagé ou volé. Les gagnants et, le cas échéant, les personnes accompagnatrices, doivent se procurer (et assumer les coûts associés à l'obtention de tels documents) un passeport et/ou des titres de circulation valables pour un minimum de 6 mois, ainsi que tous les visas nécessaires.
- 9.8 Dans la mesure prévue par la loi, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer l'un ou la totalité des prix par des prix de valeur égale ou supérieure.
- 9.9 Il convient de noter qu'aucun frais de voyage ou autre frais ne sera remboursé dans le cadre de l'Evènement, sauf ceux expressément visés aux présentes Conditions. Les prix sont non transférables et non remboursables et aucun remplacement en argent ne sera fourni.
- 9.10 Le gagnant reste redevable de tous les impôts (y compris les intérêts et les pénalités) dus et exigibles par les autorités fiscales compétentes en cas de prix versés en espèces.

10. LE DROIT DE L'ORGANISATEUR DE MODIFIER LES CONDITIONS ET DE DISQUALIFIER LES PARTICIPANTS

- 10.1 Dans la mesure permise par la loi, et sans préjudice de Vos droits légaux inaliénables, si, de l'opinion de l'Organisateur, l'Evènement est compromis suite à un fait ou une situation indépendante de la volonté de l'Organisateur, y compris, sans s'y limiter, la pandémie de Covid-19 actuelle, celui-ci se réserve le droit de modifier, suspendre, amender ou prolonger l'Evènement et décline toute responsabilité pour dommages, pertes ou responsabilités de quelque nature que ce soit, qu'ils soient directs ou indirects, encourus par Vous ou par un tiers. Il Vous est recommandé de consulter régulièrement notre site Web afin de prendre connaissance de toutes modifications éventuelles des Conditions, qui seront applicable dès la date à laquelle elles seront téléchargées.
- 10.2 À tout moment durant l'Evènement, l'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de refuser ou de suspendre les votes, de disqualifier et/ou éliminer l'un ou l'autre des Participants s'il a des raisons de croire que, lorsque le processus de sélection se déroule par voie de vote, toute personne votant pour le finaliste en question a été payée, incitée ou a subi des pressions, d'une quelconque manière, visant à influencer son vote, soit par le finaliste ou par une personne tierce et/ou lorsque le finaliste ne respecte pas les présentes Conditions, se livre à la tricherie, ou, le cas échéant, à toute autre forme de comportement illicite ou inacceptable. La décision de l'Organisateur en ce qui concerne toutes les questions relatives à l'Evènement est définitive et ne pourra faire l'objet d'aucune négociation.
- 10.3 Si un gagnant est disqualifié, le prix sera confisqué et sélectionné conformément au Processus de sélection.

11. FRANC-JEU

- 11.1 Vous garantissez que Votre soumission ne contient aucun élément enfreignant les droits d'autrui et n'exprime aucune déclaration politique, incluant, mais sans s'y limiter, la vie privée, les droits de propriété intellectuelle ou de publicité, noms de marque ou marques de commerce autres que ceux de l'Organisateur et pour lesquels l'Organisateur Vous accorde une autorisation restreinte quant à leur utilisation aux seules fins du présent Evènement, aucun ouvrage protégé par un droit d'auteur dont Vous n'êtes pas propriétaire, autre que le contenu pour lequel Vous détenez les droits, licences, accords et permissions nécessaires, aucun contenu offensant, odieux, dangereux, délictuel, diffamatoire, calomnieux ou constituant une attaque personnelle, et que Vous n'avez obtenu aucun contenu illicite, en violation, ou contraire aux lois ou règlements en vigueur dans les territoires sur lesquels votre soumission a été élaborée. Lorsque l'Evènement est administré par l'entremise d'une ou de plusieurs plateformes tierces, Vous garantissez que Votre participation n'enfreint aucune modalité de ces plateformes tierces.
- 11.2 Vous garantissez et déclarez par les présentes que Vous avez joué ou participé personnellement et autrement à l'Evènement et remplissez les conditions d'admissibilité énoncées dans les présentes Conditions correspondant au Dossier de participation (tels que définis ci-après) ou à Votre propre création d'autres matériels tels que le contenu généré par l'utilisateur, et que Vous n'avez pas fait usage d'outils interdits tels que des robots automatisés, des scripts, services ou d'autres formes de manipulation.
- 11.3 Vous déclarez et garantissez que Vous disposez du consentement exprès de toute personne identifiable apparaissant dans le Dossier de participation pour que ceux-ci soient utilisés des manières énoncées dans les présentes Conditions, y compris le droit de l'Organisateur d'utiliser la contribution ou l'image à toute fin commerciale future sans restriction. Sur demande, Vous obtiendrez l'autorisation écrite de cette personne pour l'Organisateur. Si une quelconque personne apparaissant dans le Dossier de participation est mineure dans son état de résidence, l'autorisation écrite et la signature d'un parent ou tuteur légal sont requises. Les Matériels du Bulletin de Participation ne doivent contenir aucune information personnellement identifiable d'une quelconque personne.
- 11.4 En cas d'infraction à l'Article 7, Vous devrez défendre et indemniser l'Organisateur contre des réclamations pour violation de droits de propriété intellectuelle.

12. OCTROI DE DROITS

12.1 Le cas échéant, Vous pouvez envoyer à l'Organisateur tout élément en lien avec l'Evènement (collectivement dénommés : « **Dossier de participation** »). Le Dossier de participation peut contenir Votre voix, image, photographie, déclarations, renseignements biographiques, prestations, nom et portrait (ou ceux d'une autre personne), ainsi que tout autre contenu généré par un utilisateur.

- 12.2 En contrepartie de Votre participation à cet Evènement et de l'occasion que Vous avez de gagner un prix, Vous céderez tous les droits à l'Organisateur, conformément aux lois applicables ainsi qu'aux Dossiers de participation, dans la mesure la plus large possible. Dans la mesure où les droits ne sont pas aliénables, Vous accordez à l'Organisateur une licence à l'échelle mondiale, illimitée, exclusive, transférable, à titre gratuit pour l'utilisation des Dossiers de participation aux fins du présent Evènement, incluant, sans s'y limiter, l'affichage de ce contenu sur tous les sites Web de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées, y compris les sites Web de réseaux sociaux. L'Organisateur ne garantit pas la confidentialité à l'égard de tout Dossier de participation. Sous réserve de toute licence que Vous accordez aux présentes, tous les Dossiers de participation que Vous téléchargez, stockez, soumettez, transmettez, échangez ou mettez à disposition sur le site Web est produit et contrôlé par Vous et non par l'Organisateur, et Vous appartient. Il relève de Votre seule responsabilité de protéger et surveiller les droits de propriété intellectuelle que Vous détenez à l'égard de Votre Dossier de participation et l'Organisateur décline toute responsabilité à cet égard. Vous reconnaissez expressément que Vous, ainsi que toute autre personne figurant dans votre Dossier de participation, avez le droit de refuser que le Dossier de participation soit utilisé à titre de matériel publicitaire
- 12.3 Vous déclarez et garantissez par les présentes que tous les droits, permissions, consentements et droits moraux nécessaires ont été dûment et effectivement obtenus auprès de tout artiste, présentateur, contributeur, ou de toute autre personne impliquée dans les Dossiers de participation ou les droits, services ou installations y étant associés.
- 12.4 Dans la limite de ce qu'autorise la loi, il est possible que l'on demande aux gagnants de prix de prendre part à des activités de promotion et l'Organisateur se réserve le droit d'utiliser les noms et adresses, photographies et enregistrements audio/vidéo des gagnants de prix dans le matériel publicitaire, dans la mesure dans laquelle les gagnants y donnent leur accord. L'organisateur obtiendra le consentement des gagnants de prix, le cas échéant. Vous reconnaissez expressément que Vous, ainsi que toute autre personne figurant dans votre Dossier de participation, avez le droit de refuser que le Dossier de participation soit utilisé à titre de matériel publicitaire.

13. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

- 13.1 Les informations concernant la manière dont l'Organisateur peut collecter, traiter et stocker les Données à Caractère Personnel du Participant pour l'Evènement et autrement, sont disponibles dans notre Politique de Confidentialité disponible à l'adresse https://policies.redbull.com/policies/RedBull.com/p
- 13.2 Veuillez également tenir compte de toute autre politique de confidentialité qui vous a été communiquée lors de votre inscription à l'Evènement ou de votre participation à celui-ci. Afin d'éviter toute ambiguïté, toute Donnée à Caractère Personnel que Vous pouvez fournir à toute plateforme de réseaux sociaux dans le cadre de votre participation à l'Evènement sera régie par la politique de confidentialité de ces plateformes et/ou les conditions de service, le cas échéant. Vous pouvez contacter l'Organisateur pour toute question relative à la confidentialité comme suit : https://www.redbull.com/int-en/energydrink/data-privacy-form. Toutes les données à caractère personnel collectées et traitées aux fins de l'Evènement seront conformes aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés notamment modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel et du règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 « relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ».

14. RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

14.1 Dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur, ses employés, représentants ou distributeurs ne seront en aucun cas tenus responsables ou tenus d'indemniser le gagnant d'un prix ou d'assumer la responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès encouru suite à la participation à l'Evènement et à l'obtention des prix. Toute limitation de responsabilité sera exclue en cas de fraude, d'inconduite délibérée ou de négligence grave. Vos droits statutaires ne sont en aucun cas affectés. Si le prix est un bien ou un service attribué par une société tierce, cette dernière sera responsable en cas de dommage direct. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommage causé par un tiers.

- 14.2 L'Organisateur et le <u>Groupe Red Bull</u> excluent toute responsabilité envers Vous à l'égard de toute perte de revenus, perte de bénéfices, perte de clientèle, perte d'occasions, perte de données (qu'il s'agisse de pertes directes ou indirectes, dans chacun des cas) et pout tout dommage ou perte particulier ou indirect subi par Vous en rapport avec Votre participation à cet Evènement, à moins que cette perte ne découle d'un non-respect de ses obligations contractuelles de la part de l'Organisateur ou du <u>Groupe Red Bull</u>. Dans un tel cas, Red Bull limite sa responsabilité pour les situations susmentionnées dans la mesure permise par la loi.
- 14.3 L'Organisateur et le <u>Groupe Red Bull</u> ne pourraient être tenus responsables pour toute soumission tardive, perdue, différée, endommagée, détournée, incomplète, illisible ou inintelligible; défaillance, panne, retard ou difficulté téléphonique, électronique, de système, de logiciel, de réseau, Internet ou informatique; erreur de transmission; tentatives infructueuses de notification de livraison de prix; toute perte subie par toute personne qui tente de s'inscrire ou de participer à cet Evènement, que la soumission soit perdue, non soumise, traitée incorrectement ou ne remporte pas l'Evènement.
- 14.4 Aucun droit juridique ne découle de votre participation à cet Evènement. L'Organisateur n'est pas responsable envers Vous, si, pour quelque raison que ce soit, il Vous est impossible de participer à cet Evènement.
- 14.5 L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute blessure que Vous pourriez subir en réalisant des actions dans le cadre de cet Evènement. Vous garantissez que Vous n'êtes atteint d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de Vous empêcher de participer de manière sécuritaire à l'Evènement ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui si Vous participez. Vous convenez également que rien ne Vous interdit par ailleurs de participer à l'Evènement, pour quelque raison que ce soit.
- 14.6 L'Organisateur et le <u>Groupe Red Bull</u> ne seront en aucune circonstance responsables d'un délai ou de l'inexécution de l'une de leurs obligations aux Présentes occasionné, directement ou indirectement, par des circonstances ou forces indépendantes de leur volonté, y compris, sans toutefois s'y limiter, les grèves, arrêts de travail, accidents, événements de force majeure, ainsi que les interruptions, pertes ou pannes de services publics, de services de communication ou informatiques (équipement ou logiciels), lorsque de telles circonstances constituent des cas de force majeure, tels que définis par la législation locale en vigueur.
- 14.7 Dans la pleine mesure permise par la loi, aucune condition, garantie ou autre modalité ne s'applique à l'Evènement et tous les Produits gratuits sont décernés « tels quel » et ne comportent aucune garantie expresse ou tacite (y compris, sans s'y limiter, toute garantie quant à leur bonne qualité marchande ou convenance à un usage particulier).
- 14.8 L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de participation ou de remise de prix nécessitant l'approbation d'un Gardien. Cette responsabilité Vous incombe entièrement.

15. GÉNÉRALITÉS

- 15.1 Si l'une quelconque de ces Conditions était tenue pour illégale, invalide ou inapplicable, cette clause serait réputée disjointe, sans que la validité ni l'applicabilité des clauses restantes de ces Conditions ne soit affectée.
- 15.2 Les présentes Conditions seront régies par le droit français, et les Parties acceptent de se soumettre à la compétence sans exclusion des tribunaux compétents pour l'adresse de Red Bull.
- 15.3 En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à l'Organisateur à l'adresse e-mail suivante : caissesasavon.fr@redbull.com au plus tard dans le délai d'un mois après l'Evènement. En cas d'échec de la demande de réclamation ou en l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de la réclamation écrite, le Participant peut saisir gratuitement un médiateur de la consommation qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une résolution amiable, conformément aux dispositions de l'article L.611-1 et suivants du Code de la consommation. En cas d'échec de la médiation ou de tout autre mode de résolution extrajudiciaire, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français désignés en application des règles françaises de procédure.
- 15.4 La plus récente version des Conditions sera mise à disposition sur le site Web de l'Organisateur.
- 15.5 Pour toute question d'ordre général concernant les présentes Conditions ou l'Evènement, veuillez communiquer avec <u>caissesasavon.fr@redbull.com</u>.